



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 06/06/2023 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE LA VERDIERE

Date	06/06/2023
Lieu	Salle du Conseil Municipal
Présents	Gilles ROGIER, Jean-François CHARRAT, Sandra LIZANO, Nicole THEILLOUT, Gisèle VAUQUOY, Elisabeth FERRIER, Serge FERRIER Jean-Philippe BERSIA, , Corinne BEAUDUEN, Frédéric BUISSON, Eric BOURASSEAU, Francis PAYAN, Gérard MARIGNANE, Stefano BLANC, Denis DUVAL, Francine PIEULLE IKHLEF, Muriel GILLET
Absents	Julien GUERARD, Danielle ENJARLAN
Procurations	Danielle ENJARLAN à Serge FERRIER, Julien GUERARD à Gilles ROGIER
Quorum	17 en début de séance
Heure d'ouverture de la séance	18h36
Heure de clôture de la séance	
Présidence	Monsieur le Maire Gilles ROGIER
Secrétaire de séance	Pour l'opposition : Pour la majorité : Madame Gisèle VAUQUOY a été élue secrétaire de séance
Public	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur
Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.	



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 06/06/2023 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

Dossier n°1	Approbation du précédent conseil municipal																																																		
Débat	G ROGIER demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 09/05/2023 Aucune remarque																																																		
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :																																																		
Dossier n°2	Election des membres du CCAS																																																		
Débat	<p>G ROGIER explique que le CCAS avait désigné des élus et pas procéder à l'élection. JF CHARRAT nous a demandé de nous conformer à la loi</p> <p>Composition du bureau de vote Président JF CHARRAT Assesseur E BOURASSEAU Arrivée M GILLET 18h45 Election 2 listes :</p> <p>Liste Gilles ROGIER : G VAUQUOY, E FERRIER, S LIZANO, N THEILLOUT, M GILLET, D ENJARLAN, S FERRIER, F PIEULLE IKHLEF</p> <p>Liste Jean-François CHARRAT : JF CHARRAT, C BEAUDUEN, G MARIGNANE, D DUVAL, S BLANC, F PAYAN</p> <p>Nombre de votants 19 Nombres de sièges :7</p> <table border="1"><thead><tr><th>OPERATIONS n°</th><th>13</th><th>14</th><th>15</th><th>16</th><th>20</th><th>21</th><th>22</th><th>23</th><th>25</th><th>26</th></tr><tr><th>LISTES en présence</th><th>Nbre de voix obtenues</th><th>Quotient électoral</th><th colspan="2">Sièges attribués avec décimales</th><th>Report des DECIMALES</th><th>Quotient électoral</th><th>restes</th><th>SIEGES attribués sur les RESTES</th><th>Report des SIEGES ENTIERS</th><th>Total des SIEGES attribués</th></tr></thead><tbody><tr><td>Liste ROGIER</td><td>13</td><td>2.7143</td><td>4.789</td><td>4</td><td>0.789</td><td>X</td><td>2.7143</td><td>2.1429</td><td>1</td><td>+</td><td>4</td><td>=</td><td>5</td></tr><tr><td>Liste COALITION</td><td>6</td><td>2.7143</td><td>2.211</td><td>2</td><td>0.211</td><td>X</td><td>2.7143</td><td>0.5714</td><td></td><td>+</td><td>2</td><td>=</td><td>2</td></tr></tbody></table> <p>Les élus sont G VAUQUOY, E FERRIER, S LIZANO, N THEILLOUT, M GILLET, JF CHARRAT, C BEAUDUEN</p>	OPERATIONS n°	13	14	15	16	20	21	22	23	25	26	LISTES en présence	Nbre de voix obtenues	Quotient électoral	Sièges attribués avec décimales		Report des DECIMALES	Quotient électoral	restes	SIEGES attribués sur les RESTES	Report des SIEGES ENTIERS	Total des SIEGES attribués	Liste ROGIER	13	2.7143	4.789	4	0.789	X	2.7143	2.1429	1	+	4	=	5	Liste COALITION	6	2.7143	2.211	2	0.211	X	2.7143	0.5714		+	2	=	2
OPERATIONS n°	13	14	15	16	20	21	22	23	25	26																																									
LISTES en présence	Nbre de voix obtenues	Quotient électoral	Sièges attribués avec décimales		Report des DECIMALES	Quotient électoral	restes	SIEGES attribués sur les RESTES	Report des SIEGES ENTIERS	Total des SIEGES attribués																																									
Liste ROGIER	13	2.7143	4.789	4	0.789	X	2.7143	2.1429	1	+	4	=	5																																						
Liste COALITION	6	2.7143	2.211	2	0.211	X	2.7143	0.5714		+	2	=	2																																						



FINANCES

Dossier n°1	Autorisation de signature convention var THD FIBRE
Débat	<p>G ROGIER explique que par une convention de Délégation de Service Public (ci-après dénommée « DSP ») signée le 1er novembre 2018 entre la société Orange – à laquelle Var Très Haut Débit (ci-après dénommée VTHD ou Délégitaire), filiale du groupe Orange, s’est substituée, et le Syndicat Mixte Ouvert SUD THD (ci-après dénommé le SMO SUD THD ou Délégitant), VTHD s’est vue confier en application de l’article L.1425-1 du CGCT au titre de la participation à l’exécution d’une mission de service public en matière de communications électroniques, la conception, la réalisation et l’exploitation technique d’un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit (ci-après désigné le « Réseau ») sur le territoire du Département du Var.</p> <p>L’exécution, par le Délégitaire, de ce contrat nécessite l’occupation du Domaine privé de la Commune pour la durée de la DSP (soit 25 ans).</p> <p>C’est dans ce cadre que VTHD, en sa qualité de Délégitaire, intervient auprès de la Commune afin d’obtenir la signature de cette convention, le bénéfice de ladite convention devant être transféré au Délégitant au terme normal ou anticipé de la DSP.</p>
Vote	<p>Pour : à l’unanimité Contre : Abstention :</p>
Dossier n°2	Autorisation de signature convention cdg 83 audit
Débat	<p>G ROGIER explique que l’inspectrice nous avait dit qu’il y avait 2 personnes de plus que les communes de notre strate</p> <p>JF CHARRAT il y a une commission RH, pourquoi ne pas l’avoir convoquée ? Pour faire un état des lieux, on fait intervenir une personne extérieure pour des employés de la commune</p> <p>JF CHARRAT il y a des commissions mais elles ne sont jamais convoquées</p> <p>L’audit n’arrive pas seul, il y a des raisons, lesquelles ?</p> <p>G ROGIER ce qui m’a alerté c’est le montant des charges RH</p> <p>JF CHARRAT pourquoi ne pas avoir demandé à la commission RH de travailler sur le sujet, les membres sont tout à fait capables de faire le travail</p> <p>F PAYAN les fiches de postes avaient été faites par JM VIDAL pourquoi ne sont-elles pas conservées</p> <p>JF CHARRAT c’est une mesure de défiance pour les agents des services techniques</p> <p>JP BERSIA il y a un montant de 192 000 € par an, c’est justifiable de faire un audit pour voir la capacité et le fonctionnement et qu’il y ait une neutralité</p> <p>Une réunion RH aura lieu à l’issue de l’audit</p> <p>JF CHARRAT je pense qu’en tant qu’élu j’ai plus de légitimité pour travailler</p>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 06/06/2023 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>en interne au lieu de faire intervenir un prestataire JP BERSIA c'est suite à une remarque de la DGFIP que nous avons souhaité faire un état des lieux JF CHARRAT les commissions sont là pour réfléchir en interne et éviter des intervenants extérieurs JP BERSIA il me semble que lors de l'embauche il n'y a pas eu à l'inverse un audit pour les embaucher JF CHARRAT en toute légitimité, nous aurions pu travailler G ROGIER cet audit va peut-être nous ouvrir les yeux sur ce qui manque</p>
Vote	<p>Pour : 13 Contre : 5 Abstention : 1 DUVAL</p>
Dossier n°3	<p>Autorisation de signature convention participation ULIS</p>
Débat	<p>G ROGIER explique que cette année 4 élèves sont concernés Pour la rentrée prochaine la convention de participation est à renouveler et la participation des communes de résidence des enfants faisant l'objet d'une affectation dans une classe spécialisée s'élève à 600,00 euros par enfant, pour l'année scolaire 2023/2024.</p>
Vote	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :</p>
Dossier n°4	<p>Participation opération façades</p>
Débat	<p>G ROGIER explique que la commune souhaite participer avec la CCPV à l'opération façade, aide pour le centre du village et pour la Mourotte L'aide de la CCPV est uniquement sur le centre du village à hauteur de 40% Il est proposé pour le centre du village de prendre les mêmes conditions que la CCPV, pour la Mourotte c'est le centre à hauteur de 20% JF CHARRAT explique que la commission s'est réunie et a travaillé S BLANC pour la Mourotte c'est une aide que la commune apporte JF CHARRAT pour l'enveloppe vous avez estimé à 5000€ et la commission 10 000€ pour 5 façades G ROGIER il y a eu pour le premier PIG 3 dossiers sur 3 ans, si l'enveloppe est épuisée, on réajustera</p>
Vote	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :</p>
Dossier n°5	<p>Transfert de compétence symiélec</p>
Débat	<p>G ROGIER explique la commune doit se prononcer sur le transfert de compétence SYMIELEC pour les communes Roquebrune sur Argens, Puget sur Argens, Carcès, Gonfaron et la Communauté d'agglomération de la Provence verte</p>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 06/06/2023 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>M GILLET demande pourquoi nous devons valider ces transferts alors qu'ils ne sont pas sur notre territoire G ROGIER explique que nous faisons partie du Syndicat</p>
Vote	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :</p>
Dossier n°6	<p>Autorisation de signature de la convention de mise à disposition du terrain de padel par le club de tennis verdiérois</p>
Débat	<p>S FERRIER explique que l'entretien et la réfection de ces terrains coûtent très cher, 30 000€ pour un terrain, l'objectif de la création du club de tennis affilié à la fédération nous ouvre des financements notamment 80% d'aide de l'ANS pour le Padel. Pour le fonctionnement aujourd'hui il n'y a que les adhérents qui peuvent jouer. S BLANC à quel endroit S FERRIER le projet est à côté des tennis, le club a été créé S BLANC et par rapport au foyer S FERRIER explique que les tarifs resteront raisonnables, on bénéficiera des avantages du club, il y a la possibilité d'obtenir des financements pour l'éclairage G ROGIER explique que toutes les demandes de subvention sont parties à l'ANS jusqu'à 80% d'aides, nous sommes en ZRR, label Terre de jeux 2024 M GILLET est ce qu'il y aura une ouverture pour les touristes ? S FERRIER c'est à voir JF CHARRAT est ce que cela a été fait en partenariat avec le Foyer rural S FERRIER oui il a été approché D DUVAL le professeur qui donne des cours aujourd'hui va disparaître ? S FERRIER s'il est diplômé il pourra être récupéré par le club JF CHARRAT la durée de la convention est de 10 ans G ROGIER la convention est imposée par l'ANS JP BERSIA j'espère que la fédération apportera des nouveaux adhérents des alentours</p>
Vote	<p>Pour : Contre : Abstention : 1 JF CHARRAT</p>
Dossier n°7	<p>Autorisation de signature de la convention de mise à disposition d'un pumptrack au vélo club</p>
Débat	<p>S FERRIER explique que le fait que le club de vélo est affilié à la fédération, les aides de l'ANS s'élèvent à 80% Le pumptrack offre une polyvalence sur tout ce qui est roulant sauf à moteur, trottinette, vélo, skate... Ce sont des modules pré formés qui sont montés D DUVAL nous avons une école et les jeunes peuvent l'utiliser S FERRIER explique que le lieu d'implantation aurait pu être sur la base de</p>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 06/06/2023 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	Loisir mais aujourd'hui avec l'ABF et le château il faut y réfléchir D DUVAL pour le club de vélo c'est ce qu'il manque car ils vont dans la colline pour trouver des endroits pour s'entraîner S FERRIER explique que l'idée c'est que cela soit accessible
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°8	Autorisation de signature de la convention UFOLEP
Débat	S FERRIER explique que l'UFOLEP va pouvoir nous accompagner sur des actions pour une cotisation annuelle de 180€ Ils vont faire des animations le 25 juin pour la journée du sport
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°9	Subvention CD83 2023
Débat	G ROGIER explique que la subvention 2023 est d'un montant de 110 000 € minimum, le président du CD s'est engagé à financer un peu plus, pour le projet de la boucherie, projet à 225 000€ JP BERSIA précise que ce projet a été présenté en commission travaux G ROGIER ouverture pour mi-novembre
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°10	Subvention FRAT 2023
Débat	G ROGIER explique que c'est une subvention de la Région 2023 que l'on va orienter sur la construction du futur garage des Sces Techniques Le permis a été déposé et refusé pour défaut de protection incendie Une demande au Sianov a été faite JP BERSIA précise que ce point a été vu en commission travaux
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°11	Subvention des associations 2023
Débat	G ROGIER précise que la commission s'est réunie Pour le Patrimoine 500€ ok à l'unanimité Tir à l'arc 500€ ok à l'unanimité Foyer rural rectificatif car bénéfice lors de jardin en fêtes il retire sa demande de 750€ et à la place 280€ pour la course de printemps donc 800€ ok à l'unanimité Fleurs et saveurs 600€ ok à l'unanimité Amis de la Mourotte pas de réponse, on va les relancer Don du sang JF CHARRAT et G VAUQUOY sortent : 600€ ok à l'unanimité Vélo club 800€ D DUVAL sort ok à l'unanimité



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 06/06/2023 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	Radio verdon 200€ ok à l'unanimité Amicale des sapeurs pompiers Ginasservis refus 1 asbtention E FERRIER
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :

PV arrêté le 6 juin 2023 à 20h30

Gilles ROGIER

Le Maire



Gisèle VAUQUOY

Le secrétaire de séance